

## CONSEIL MUNICIPAL – 6 septembre 2021 COMPTE-RENDU

---

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 6 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 août, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil-sur-Aÿ sous la présidence de Monsieur Dominique Lévêque à l'ouverture.

Monsieur Dominique Lévêque déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre CAZE en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 25 présents à l'ouverture de cette séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire, Patricia Mehenni, Maire-déléguée Commune déléguée d'Aÿ et Adjoint de la Commune nouvelle; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire délégué de la Commune déléguée de Mareuil sur Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle; Pierre Cazé, Betty Van Sante, Agnès Michaut, Maires-adjoints de la Commune nouvelle et Commune déléguée d'Aÿ ; Frédérique Bianchini, Maire-adjoint Commune Nouvelle ; Brigitte Philippe, Maire-adjoint de la Commune nouvelle et Commune déléguée de Bisseuil ; Léa Graincourt , Mare-adjoint de la Commune nouvelle et Commune de Mareuil-sur-Aÿ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Alain Schweich, Catherine Dumont, Nicolas Bonenfant, Maye Baudette, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Michelle Bénard-Louis, Sébastien Dervin, Vincent Droin, , Eric Poulet, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Jean-Claude Raffy, conseiller municipal représenté par Patricia Mehenni ; Gaëlle Stock, conseillère municipale, représentée par Betty Van Sante ; Sandrine Dailly, conseillère municipale représentée par Corinne Mongeard ; Jean-François Rondelli, conseiller municipal représenté par Sébastien Dervin ; Nathalie Charbaut, conseillère municipale, représentée par Vincent Droin ; Romain Lefèvre, conseiller municipal, représenté par Michelle Bénard-Louis

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Régis Fliniaux, Magali Dansin, conseillers municipaux.

Début de séance : 18h30
-------------------------

### 1. ADMINISTRATION : nomination d'un nouveau membre au Comité syndical du PNRMR

Par délibération N° 15072021-212 en date du 15 juillet 2020, M. Bouyé a été élu membre titulaire du comité syndical du PNRMR, et Mme Bianchini, membre suppléant, pour représenter la Commune au sein de cette instance.

M. Bouyé, par un courriel en date du 19 juillet, a pris la décision, pour des raisons personnelles, de démissionner de cette fonction.

**Il convient donc de procéder** à une nouvelle nomination.

A l'issue du vote, M. Lévêque est nommé membre titulaire du Comité syndical du PNRMR.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **2. FINANCES : DM N°3**

**CE POINT A ETE RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3. URBANISME : Constat de désaffectation et déclassement d'une partie de l'espace public appelé « chemin du grain de sel » donnant sur le boulevard Nicolas François Billecart**

Par délibération n°25032019-33, la commune d'Ay-Champagne a autorisé la vente d'une portion de l'espace public appelé « chemin du grain de sel », nouvellement cadastrée section F 2063 d'une surface de 1a 39ca, au Champagne BILLECART-SALMON.

Il faut donc, pour clôturer ce dossier, constater la désaffectation de la parcelle et la déclasser du domaine public communal.

**Il est proposé de constater** la désaffectation de la parcelle F 2063 ne desservant que les propriétés du Champagne BILLECART-SALMON.

Le constat de désaffectation interviendra à effet immédiat à compter du moment où la délibération acquerra caractère exécutoire.

**Et de décider** de déclasser du domaine public communal la parcelle cadastrée Préfixe 347 section F N°2063.

Le déclassement interviendra à effet immédiat à compter du moment où la délibération acquerra caractère exécutoire.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **4. SUBVENTION : demande de subvention au Conseil régional pour la mise en place du système de vidéoprotection**

La Commune a décidé d'installer un système de vidéo protection, pour contribuer à réduire le nombre de petits incidents, d'incivilités mais aussi faciliter l'élucidation de certaines enquêtes.

A ce titre, nous pouvons proposer le projet d'un système de vidéo protection.

Pour des questions de libertés publiques, il est rappelé que la Commune est seule habilitée à filmer les espaces publics (et uniquement les espaces publics). Les caméras intuitives permettent de flouter dès que l'on cadre une fenêtre ou une porte. Les images captées sont effacées au bout d'un mois maximum, conservées dans un lieu sécurisé et consultées par des personnes habilitées par autorisation préfectorale.

Le référent vidéo-surveillance de la gendarmerie, après sollicitation de la Commune, a établi un diagnostic avec préconisations sur la base duquel nous pourrions définir notre propre système éventuellement par phase pluriannuelle.

Le calendrier sera établi et suivi par le lancement d'une consultation.

**Il convient donc** de solliciter l'aide de la Région Grand Est au taux maximum.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **5. JURIDIQUE : signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF**

Dans l'exercice de ses compétences enfance, périscolaire et/ou extrascolaire, la commune d'Aÿ-Champagne a signé avec la CAF de la Marne un contrat Enfance Jeunesse pour favoriser le financement d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Dispositif sectoriel et segmenté, ce contrat est désormais remplacé par une démarche stratégique transverse, dénommée Convention Territoriale Globale (CTG), qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, à disposition du territoire pour proposer aux familles une offre de services complète et de qualité.

La CTG peut mobiliser tout ou partie des champs d'intervention de la CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et cadre de vie, accès aux droits, handicap, inclusion numérique.

Il est également à souligner qu'avec la signature de la CTG, la CAF s'engage à conserver sur le territoire le niveau des financements précédemment apportées au titre du contrat Enfance Jeunesse sous la forme de « bonus territoire CTG », pour autant que la collectivité signataire poursuive son soutien financier aux équipements et services concernés.

**Il est proposé d'autoriser** M. le Maire à signer avec la Caf de la Marne la CTG de services aux familles, lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers, et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à la mise en œuvre de la CTG 2021-2024, liant la CAF à la Commune d'Aÿ-Champagne.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6. JURIDIQUE : signature d'une convention de gestion des espaces verts, terrains et abords de la Cour du Conseil**

Afin de répartir les charges d'entretien des espaces extérieurs de la Cour du Conseil, une convention avec le bailleur social Reims Habitat doit être conclue.

Il est prévu que la commune ait à sa charge l'entretien et la maintenance de la cour, des abords des bâtiments, des voies pompiers, des candélabres, des bancs, des clôtures, des espaces verts (zones engazonnées et plantation), des enrobés, des bordures et des panneaux.

Reims Habitat conservera la gestion exclusive de l'aire de jeux dont elle assurera un contrôle hebdomadaire et les interventions de remise en état si nécessaire (sols, jeux et clôtures).

**Il est donc proposé** d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **7. JURIDIQUE : signature de la Convention d'investissement et de fonctionnement intégrant les aménagements prévus pour la réalisation de la Véloroute entre Bisseuil et Tours-sur-Marne**

Afin d'assurer la continuité de la Véloroute N°52 de la Vallée de la Marne entre Dormans et Condé-sur-Marne, un tracé a été défini entre la RD19 à Tours-sur-Marne et le « Pont noir » de la rue du Pont à Aÿ-Champagne (Bisseuil).

Ce nouvel itinéraire emprunte une partie du chemin de contre-halage en accord avec VNF, une partie du chemin rural au Canal à Aÿ-Champagne et des voies communales permettant de rejoindre l'existant.

Une convention doit donc être signée entre le Département et la Commune d'Aÿ-Champagne afin de permettre l'aménagement, la gestion et l'entretien de la Véloroute parallèlement au maintien des usages actuels des voies concernées.

La commune autorise ainsi la mise en superposition d'affectations au profit du Département de la Marne d'une partie de son domaine en vue de la mise en œuvre et la gestion de la Véloroute ouverte aux cyclistes et autres modes de déplacement doux.

La Convention fixe donc les engagements respectifs ainsi que les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien tant en matière de responsabilité que de financement.

**Il est proposé** d'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui sera annexée à la délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **8. JURIDIQUE : approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL XDEMAT**

Par délibération du 16 septembre 2013, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, le Conseil doit se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **9. MARCHES : attribution du marché de maître d'œuvre pour la réfection de voirie : Les Allées du parc à Mareuil**

Dans le cadre du programme de réfection de voirie et espaces publics 2021, une consultation a été lancée afin de choisir un maître d'œuvre pour refaire la voirie « Les Allées du Parc » à Mareuil sur Aÿ.

**Il est proposé** d'attribuer le marché suivant à :

**GNAT INGENIERIE :**

sis 10 rue Clément Ader BP 1018 – 51685 REIMS Cedex 2 – 23 940,00 € TTC

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **10. MARCHES : attribution du marché, réfection des enrobés : programme 2021**

Dans le cadre de la programmation annuelle de rénovation de voiries, une consultation a été lancée afin de choisir une entreprise pour réaliser la réfection en enrobés des sites suivants :

**LOT 1 : Voiries AY**

- les rues des Mayeurs, du Prêche et des Bermondes
- les rues des élections, Montessori et impasse et rue Ritterbrandt
- Rue Saint-Médéric

**LOT 2 : Voirie MAREUIL**

-Route des Sapins, Promenade Michel collard et le bas de la rue Duval. Option : trottoirs en bas de la rue Duval à Mareuil

**LOT 3 : Voirie BISSEUIL**

-Impasse des Arts et venelle de Crouys

**Il est proposé** d'attribuer le marché pour les 3 lots à l'entreprise **COLAS NORD-EST** :

sis Centre d'Eprenay, 3 rue des Poinçonniers – BP 191 51206 EPERNAY

Lot N°1 : Voirie Aÿ pour 118 472,40€ TTC

Lot N°2 : Voiries de Mareuil-sur-Aÿ pour 55 385,40€ TTC

Lot N°3 : Voiries de Bisseuil pour 32 076,36€ TTC

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**11. PERSONNEL : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent**

Afin de pouvoir continuer à assurer la confection des repas scolaires dans des conditions optimales, le restaurant scolaire nécessite le recours à du personnel supplémentaire, pour remplacer un agent en arrêt de travail, pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Il est proposé** le recrutement ci-dessous.

GRADE	FONCTION	DUREE	PERIODE	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique	Agent de restauration	1 an	Du 01/09/21 au 31/08/22	35 h

La rémunération de cet agent sera calculée par référence au 2<sup>ème</sup> échelon du grade de recrutement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fin de séance : 19h40